

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03 CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27 Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@orange.fr

Paris, le 23 Octobre 2012



Le ménage reste à faire

Depuis quelques jours, la CGT mobilise les postier-e-s pour soutenir des salarié-e-s du ménage travaillant dans nos centres. Certains risquent même de perdre leur emploi. Et La Poste participe activement à aggraver cette situation, elle cherche partout à réduire ses dépenses pour accroître sa rentabilité et mieux rémunérer ses actionnaires.

Paris 20 : Mobilisés jusqu'à leur intégration

Depuis le lundi 17 septembre, date du transfert de l'activité de la PDC de Paris 11 sur le site de Paris 20, 3 salariés d'ONET, effectuant le ménage sur l'ancien site de Paris 11, ne savent toujours rien quant à leur avenir.

Cette situation est d'autant plus insupportable que La Poste délègue toutes ses responsabilités à divers sous-traitants. Pour gérer cet immeuble de la rue des Pyrénées, c'est POSTIMMO (filiale de La Poste) qui intervient comme propriétaire, cette dernière a confié à NEXITY (acteur important dans l'immobilier, dont le fondateur est Bernard Arnault) des tâches de gestion de l'immeuble et enfin EXPRIMM (filiale du Groupe Bouyques) qui elle a les responsabilités de gérer la maintenance dont le ménage confié à ONET. Toutes ces sociétés interviennent en cascade, qui se sucrent au passage dans l'opacité la plus totale, mais, au final, c'est toujours La Poste qui paie. Combien? Nous aimerions le savoir. Concernant la partie nettoiement du site, elles se sont mises d'accord pour diminuer les coûts, elles n'ont négocié que dans un cadre commercial oubliant totalement le personnel et le droit du travail.

La Poste, dont l'objectif est aussi de faire des économies, aimerait bien se passer des services des agents du ménage de Paris 11 et faire faire le boulot uniquement par ceux de Paris 20 déjà bien occupés, pour un site comprenant 6 étages à nettoyer et environ 500 postiers présents.

Tous les jours depuis ce 17 septembre, nos trois collègues viennent réclamer leur droit à pouvoir travailler à Paris 20.

C'est une obligation pour ONET de les maintenir dans leur emploi, ils ont un CDI, nous exigeons qu'ils soient repris sur Paris 20 et La Poste doit veiller à ce que cela soit fait et payer ce qu'elle doit.

Elle s'était d'ailleurs engagée à ce qu'il n'y ait aucune perte d'emploi lors du transfert. De plus, de nombreux bureaux et des toilettes ont été créés augmentant le nombre d'heures nécessaires pour le ménage (non pris en compte dans le précédent contrat avec ONET).

Dans ces conditions, il paraît inadmissible de demander à ce que le nettoyage soit fait par la seule équipe de Paris 20!

Site de Brune : direction du courrier, Paris 14 PDC et Brune PPDC

C'est une passation de marché qui vient d'avoir lieu. Les prestations sont contractualisées avec une durée et les prestataires font l'objet de mise en concurrence lors des appels d'offre, pour retenir le moins cher. C'est une procédure longue, pourtant les salariés du ménage n'ont appris le changement de prestataires que quelques jours avant. Dès qu'ils ont pris connaissance de cela, ils ont débrayé le mercredi 26 septembre.

Ce site pourtant immense et comprenant près de 1200 postiers, ne compte que 25 salariés dont 5 à temps complet !

C'est Aspirotechnique qui reprend le marché, alors qu'il y a peu La Poste déclarait ne plus jamais faire appel à cette société. En effet, alors qu'il est obligatoire de déclarer ses salariés, d'engager des démarches dans le cas d'appel à une main d'œuvre immigrée, elle avait embauché des salariés sans papiers en toute connaissance de cause. Et c'était justement à Paris 20 et Paris 11, apprenant la situation de ces salariés, la CGT avait mobilisé le personnel et obtenu pour les 3 salariés concernés une régularisation. A croire que La Poste a oublié sa promesse et on comprend puisque l'offre que propose Aspirotechnique est de 30 % moins cher que le précédent prestataire PEI. Soit une estimation de 7 suppressions d'emplois.

Il faut savoir qu'il existe, dans la convention collective des entreprises de propreté, un Accord (du 29 mars 1990) fixant les conditions d'une garantie d'emploi et de la continuité du contrat de travail du personnel en cas de changement de prestataire (ancienne annexe VII). Le salarié, pour qu'il relève de cet accord doit travailler au minimum à 30 % et justifier d'une affectation d'au moins 6 mois sur le marché concerné. Sinon, le personnel ne satisfaisant pas aux conditions requises pour bénéficier d'un maintien de son emploi au sein de l'entreprise entrante restera sous la responsabilité de l'entreprise sortante.

L'entreprise entrante est tenue de se faire connaître à l'entreprise sortante dès qu'elle obtient ses coordonnées. Elle doit également informer ses délégués du personnel de l'attribution d'un nouveau marché.

PEI un employeur modèle ? Mais qui l'est vraiment dans cette profession ?

Il savait qu'il perdait le marché, alors il a fait venir dernièrement des salariés sur ce site et ne pouvant posséder des 6 mois requis pour être transférés vers la nouvelle société. Le risque est grand maintenant qu'il propose à ces salariés des postes inacceptables, et s'ils refusent, ils seront considérés comme ayant rompu leurs contrats de travail et perdent tous leurs droits.

Et pendant ce temps-là, sur le site de Brune, La Poste incite son personnel à être éco-citoyen, à penser recyclage, à être dans l'esprit développement durable. Elle demande à tous de ne pas jeter ses papiers dans la corbeille mais d'utiliser le Recy Go (nouveau nom de Valora). Et là on a tout compris !!!

Pétitions de soutien

De nombreux postier-e-s
des centres concernés
ont été choqués
d'apprendre la situation
des agents du ménages,
qu'ils côtoient depuis
des années. Elles ont
recueillies 140 signatures
à Paris 08 et 263 à Paris
11/20

Paris 08 site La Boétie et Paris 19 site rue André Dubois : de drôles de coïncidences !!!

Sur ces 2 sites, il y a quelques mois, la prestation ménage était encore effectuée par ONET. Comme par hasard, cette société a perdu les marchés, remportés à chaque fois par STEM. Mais ce sont des cadeaux empoisonnés, en effet ces 2 sites sont maintenant fermés, les activités postales transférés sur Berne et sur Villette, et où ONET est encore présent. Alors que les salariés du ménage sont aussi concernés par le transfert d'activités, ils auraient dû suivre les chantiers sur ces 2 nouveaux sites. Et c'est finalement à STEM qu'il revient de reclasser le personnel. N'est-ce pas scandaleux ?

En fait, à travers ces différents exemples, on constate que La Poste, comme nombre d'entreprises, prend des décisions stratégiques et économiques. Elles ont comme conséquences de supprimer des emplois en cascades parmi les sous-traitants, à charge pour ces derniers d'organiser des plans sociaux.

Nous ne pouvons laisser passer cela sous silence.

Partout, la CGT se mobilise aux côtés de ces salariés de la propreté, pour combattre ces méthodes et pour gagner des droits et garanties dignes du 21^{ème} siècle.

Construisons ensemble le Syndicat du 3 ^{ème} Millénaire Bulletin d'Adhésian	Codifications (à remplir par le Syndicat) Syndicat Départemental :
Je sousigné(e), déclare adhérer à la Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT 263, Rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Mme Mlle Mr NOM Prénom Adresse	Section: Activités Postales Activités Télécom Catégories Cadres Retraités Pré-retraités
Code Postal : Ville : Téléphone : Téléphone :	Fonctionnaire
N° de Sécurité Sociale : L	Commerciale Gestion Technique
Classifications (1): Employé, Technicien, AM, Cadres, Grade: Fonction / Métier: Indice ou coefficient: Salaire net:	Acheminement Distribution Colis
Année d'entrée aux PTT ou dans l'entreprise : Date de Naissance : jour	Guichet Service Financier Informatique Centre d'Appel
A , le Signature : Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations OUI NON (1) Rayer les mentions inutiles	Cotisation Mensuelle 1 %